

tion d'un collège catholique de langue anglaise à Winnipeg, sur le plan et le modèle de celui de Saint-Boniface, il n'y aurait rien à redire. Mgr l'Archevêque a, dès 1907, autorisé en principe cette fondation, dont la réalisation n'est qu'une question de temps et d'argent, comme l'a alors déclaré Sa Grandeur à une délégation de Catholiques irlandais de Winnipeg. Ce nouveau collège, il est vrai, priverait le collège existant d'une partie notable de ses ressources, mais ce serait tout. Celui-ci n'en conserverait pas moins ses deux cours français et anglais parallèles pour les élèves de langue française, pour ceux du Petit-Séminaire, du Juniorat des Oblats et aussi pour les élèves allemands, polonais, hongrois, ruthènes, même anglais et autres, qui voudraient continuer à fréquenter cette institution bientôt séculaire, à laquelle l'ancienneté donne le droit de préséance sur toutes les autres affiliées à l'Université et dont le passé glorieux est une garantie de succès pour l'avenir.

Cette perspective d'un nouveau collège catholique sauvegarderait les principes sacrés de l'éducation chrétienne. La position de ceux qui travailleraient à sa fondation serait inattaquable et elle recevrait le chaleureux appui des autorités ecclésiastiques du diocèse. Malheureusement les ressources semblent manquer aux promoteurs de la sécession. Comprenant que les Catholiques de langue anglaise au Manitoba ne sont pas encore assez nombreux pour subvenir aux frais de construction et d'entretien d'un nouveau collège et ne pouvant non plus espérer que le diocèse ou la Compagnie de Jésus, qui ont tant fait pour le collège actuel de Saint-Boniface, — lequel, comme nous l'avons établi, répond adéquatement à tous les besoins, — leur fasse cadeau d'une telle institution, ils ont eu recours à un expédient et ont élaboré le plan que nous allons exposer.

\* \*

Ce plan a été formulé pour la première fois devant le Conseil Universitaire le 8 décembre dernier par le Dr James A. Devine, qui fut pendant cinq ans représentant du collège de Saint-Boniface dans le dit Conseil. A ce moment le docteur avait déjà été forcé de donner sa démission comme représentant du collège de Saint-Boniface précisément à cause de ses vues sur ce sujet. Il assistait à la réunion du Conseil Universitaire sur une délégation personnelle, et partant irrégulière, du Dr Chown. Voici le texte de la résolution:

"Whereas it has been announced that in the event of the proposed reorganization of the University of Manitoba, St. Boniface college may withdraw from the said University;

"Whereas it is the wish of the English-speaking laity, and we believe it to be in the interest of the whole of the Catholic body in Manitoba, to have a college in affiliation with the University and to take advantage of the teaching faculties of the said University;

"Therefore be it resolved, that should St. Boniface college with-